



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit

Question écrite n° 7328

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi concernant le surendettement croissant des familles, facteur d'exclusion sociale et de grand désarroi. En effet, de nombreuses familles s'abandonnent facilement au crédit revolving, entraînant à terme leur insolvabilité. La prépondérance du crédit renouvelable est expliquée en partie par la légèreté et la rapidité des contrôles préalables. Certaines municipalités ont parfois signé des conventions de partenariat d'assistance aux personnes surendettées avec des associations. Une subvention annuelle est versée à ces associations pour le suivi des dossiers de surendettement. Or, ce sont les organismes de consommation qui sont à l'origine du surendettement lorsqu'ils continuent à accepter des dossiers de demande de crédit à des personnes déjà fortement endettés. Certains proposent donc de trouver des solutions pour remédier à cette situation. Notamment, ils pensent qu'un prélèvement obligatoire pourrait être effectué auprès des organismes de crédit. Ainsi, un pourcentage pourrait être calculé suivant le montant du crédit demandé par les familles et serait ensuite reversé aux organismes qui aident ces familles en difficultés. Aussi, il lui demande si les organismes prêteurs ne pourraient pas être plus largement associés aux mesures de lutte contre le surendettement des familles.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7328

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6251

Question retirée le : 13 novembre 2007 (Retrait pour cause de question identique)